

AUDITION PAR L'AUTORITÉ DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Novembre 2022

Introduction

Alors que les enjeux environnementaux occupent une place croissante dans notre société, l'ADEME met en œuvre une politique volontariste d'ouverture de ses données, pour enrichir le débat public et permettre le déploiement de politiques publiques œuvrant pour la Transition Écologique.

Après plusieurs interactions avec le Comité du Label, il a été décidé de proposer, à ce stade, des données issues de SINOE (observatoire des déchets piloté par l'ADEME) et dans un avenir proche, des données issues des filières REP (filières à responsabilité élargie des producteurs) et de baromètres produits par l'ADEME.

La stratégie « données » de l'ADEME et la « Fabrique de la donnée »

La stratégie « données » de l'ADEME, validée début 2021 se propose de :

- **Rendre les données plus facilement disponibles** exploitables et partageables, en ouvrant les systèmes d'information.
- **Accompagner le développement des usages** de la donnée et développer une culture de la donnée
- **Se doter et de partager des outils** qui permettent de traiter et de représenter la donnée
- **Accélérer et sécuriser les projets numériques** embarquant de la donnée
- Favoriser l'**innovation** et la **transformation numérique** par la donnée.

Pour mettre en œuvre cette stratégie "données", l'ADEME a mis en place la *Fabrique de la donnée*. Ce "programme" propose un accompagnement des équipes sur l'ensemble du cycle de vie de la donnée en proposant une offre de produits et services adaptés.

La Fabrique de la Donnée propose une offre complète de produits et services :

- La mise en place d'une infrastructure permettant le traitement, le stockage et la valorisation des données
- Un outillage clé en main pour accélérer et sécuriser le volet "données" des projets métiers ;
- La mise à disposition de référentiels de données partagés, favorisant l'interopérabilité des données de l'agence ;
- Des véhicules contractuels pré-identifiés permettant une mise en action accélérée de prestations ;
- Un accompagnement en services et conseils, techniques et méthodologiques ;
- Un parcours de formation élaboré avec la DRH, des supports et des événements internes pour acculturer les équipes.

Permettant de répondre aux axes de la stratégie donnée, d'éclairer le débat public et les politiques publiques en positionnant la donnée comme carburant de la Transition Écologique

La mise à disposition des données de l'ADEME

Depuis la mise en ligne de son portail open data en 2018 (data.ademe.fr), l'ADEME propose des données de catégories différentes :

Des données dont la publication à un **caractère obligatoire** : au regard de l'arrêté du 17 novembre 2017 relatif aux conditions de mises à disposition des données essentielles des conventions de subvention et de son article 1, l'ADEME met à disposition des données concernant ses [aides financières](#) ainsi que les données correspondant aux [projets d'investissements soutenus par l'ADEME](#) (hors Investissements d'avenir), qui ont été engagés contractuellement dans l'année ainsi qu'aux projets envisagés qui ont été validés lors d'un Conseil d'administration, d'une Commission nationale ou régionale des aides (CA, CNA ou CRA).

Des données de référence concernant les différentes missions de l'ADEME comme la [Base Carbone®](#) (base de données publique de facteurs d'émissions, nécessaires à la réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et plus généralement tout exercice de comptabilité carbone), [l'historique des entreprises RGE](#) (base de donnée construite à partir d'informations transmises par les organismes délivrant la mention RGE depuis 2014, qui retrace l'évolution des entreprises, des bureaux d'études et d'architectes dans le dispositif, depuis 2014) ou les données de construction de de l'exercice de prospective de l'ADEME [Transitions\(s\) 2050](#).

Des données de connaissances liées à la Transition Écologique, produites par les directions métier de l'ADEME : [Car labelling](#) (l'étiquetage environnemental des véhicules, permettant l'émergence de nouvelles applications qui encouragent l'acquisition de véhicules moins impactant), les données de [Diagnostics de performance énergétique](#) (DPE) ou de simulation, pour les particuliers, des aides disponibles pour la rénovation énergétique des bâtiments ([Simul'Aides](#))

Parmi cette dernière catégorie, trois types de données peuvent faire l'objet de séries statistiques : les données concernant **SINOE Déchets**, le suivi des **filières REP** et des « **baromètres** » produits par l'ADEME

Les bases de données de l'ADEME

SINOE

Développé en collaboration avec un groupe d'utilisateurs représentatifs, la base de données SINOE® déchets a été conçue pour répondre aux attentes et besoins du terrain.

Son contenu riche, fiable et actualisé offre aux collectivités des informations essentielles sur les déchets ménagers.

Au-delà de l'observation, SINOE® déchets est un outil d'analyses efficace qui apporte à chacun un éclairage sur la gestion des déchets ménagers pour orienter la décision.

Que trouve-t-on dans SINOE® ?

Les utilisateurs y renseignent et y trouvent un ensemble de données chiffrées telles que les flux de déchets ou les coûts relatifs à la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Des indicateurs, des graphiques et des cartographies complètes, pour chaque niveau du territoire peuvent être obtenus par chaque structure.

SINOE® déchets propose également un annuaire des acteurs et prestataires en matière de collecte et de traitement des déchets.

Un site référent

Base de données consolidée et sécurisée, SINOE® déchets dispose d'un historique unique de 10 ans de données sur la gestion des déchets ménagers et assimilés. Grâce à un processus de contrôle

et de validation renforcé à la source, l'outil garantit une fiabilité maximale car seules les données comparables et certifiées sont exploitées.

Un partage de l'information en toute transparence

Le partage d'informations et l'échange permettent d'enrichir et d'actualiser régulièrement la base de données de SINOE® déchets. Ce partage de données est fondé sur le volontariat des collectivités pour les informations les concernant.

Dans une optique de clarification, chaque utilisateur a connaissance de ses droits d'accès : modification et/ou consultation.

Un outil d'aide à la décision

Au-delà des chiffres-clés sur les déchets, SINOE® déchets vous permet d'accéder à des analyses, des indicateurs, des coûts, des cartes, des graphiques : des contenus objectifs pour se situer par rapport aux autres collectivités et mettre en place une politique déchet rationnelle

Une vision stratégique

SINOE® déchets s'inscrit dans une démarche d'amélioration du service et de la maîtrise des coûts. Il permet aux collectivités d'évaluer et d'optimiser le service de gestion des déchets. Il leur permet également d'enrichir leur réflexion en matière de prévention de déchets ménagers et assimilés.

Les accès à SINOE® déchets

Le site www.sinoe.org propose un grand nombre de données publiques et notamment :

- Tous les indicateurs départementaux, régionaux et nationaux relatifs aux flux de déchets collectés et/ou éliminés. Ces données sont accessibles sous la forme de tableaux, de graphiques ou de cartes
- Les indicateurs nationaux sur les coûts du service public d'élimination des déchets
- Toutes les données de type "Annuaire" qui permettent d'accéder à la liste exhaustive des collectivités ou de rechercher des sites en fonction de plusieurs critères (géographique, déchets acceptés, ...).

En complément, l'ADEME a souhaité définir un cadre juridique plus précis avec pour objectif de sécuriser les procédures de collecte d'information et les conditions d'accès à la base de données. Cela s'est traduit par la **création de licences** d'accès au site www.sinoe.org.

Enfin, l'ADEME met à disposition sur son portail open data (data.ademe.fr) de nombreux jeux de données SINOE® déchets, contribuant ainsi à la diffusion de connaissances sur les déchets en France.

SYDEREP

Le dispositif de Responsabilité élargie du producteur (REP) a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie.

La Responsabilité Élargie du Producteur est basée sur le principe « pollueur-payeur » : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

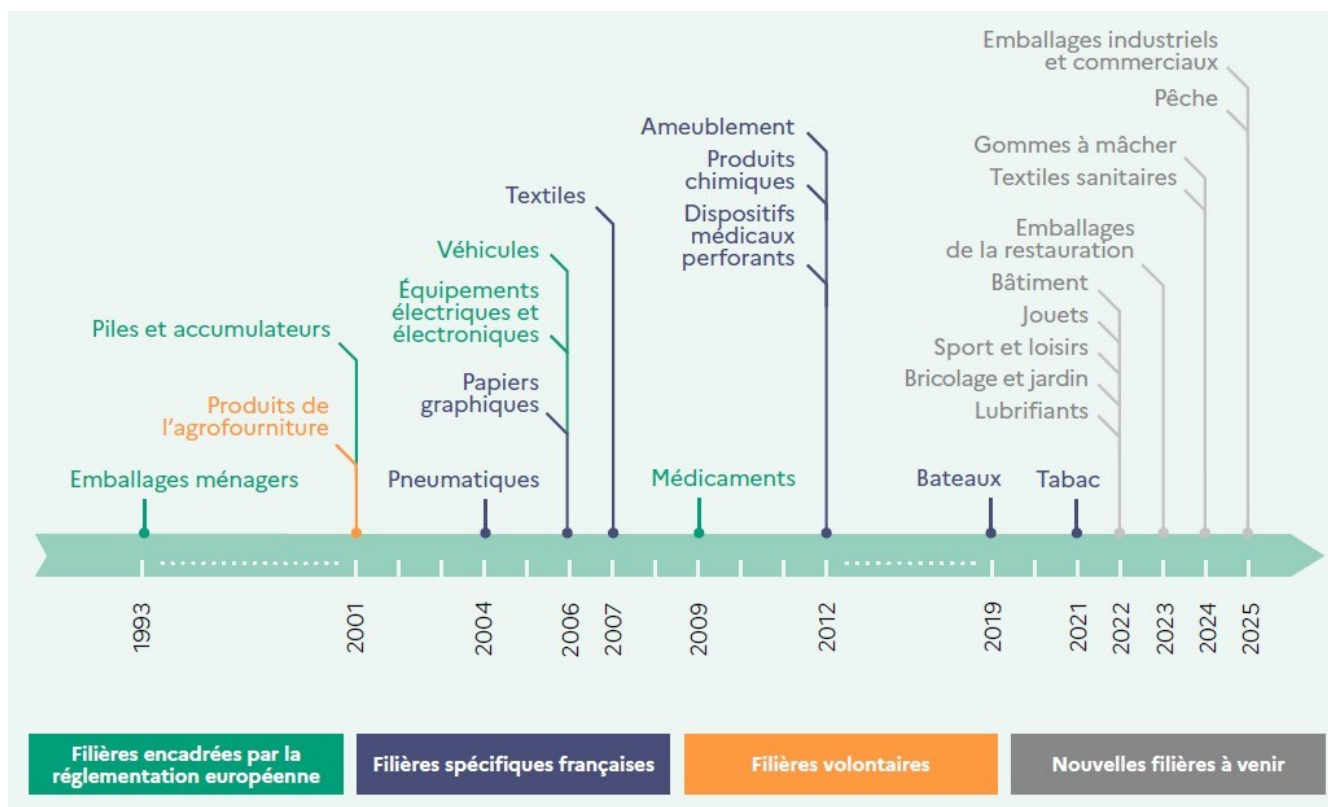
La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs

La loi AGEC transforme en profondeur le système d'organisation des filières REP. Aujourd'hui, l'objectif du dispositif REP n'est plus seulement de traiter les déchets générés, mais également de les prévenir. L'[article L. 541-10 du code de l'environnement](#) a été modifié, imposant désormais aux filières REP d'intervenir sur l'ensemble du cycle de vie des produits, notamment en favorisant

l'écoconception et l'allongement de la durée de vie de ces produits, ainsi qu'en soutenant la réparation et le réemploi.

Quelles sont les filières soumises à REP ?

À la douzaine de filières à REP existantes en France, la loi AGEC a prévu de créer, de 2021 à 2025, une dizaine de filières supplémentaires.



L'ADEME et les filières REP

Conformément à la [directive européenne sur les déchets](#) qui impose de renforcer les moyens de suivi des filières par l'État, l'article 76 de la loi AGEC crée une instance de suivi et d'observation des filières REP, confiée à l'ADEME : la Direction de la supervision des filières REP (DSREP).

La DSREP est chargée de superviser ces filières et de les accompagner pour atteindre les objectifs fixés par l'État. Ces missions s'appuient d'une part sur une observation fine de leur fonctionnement et d'autre part sur la mesure des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés dans les cahiers des charges d'agrément.

Pour récolter les données relatives aux filières REP et ainsi en assurer l'observation, l'ADEME a mis en place un [Système déclaratif des filières REP \(SYDEREP\)](#).

Les accès aux données des filières REP

Les données des filières sont accessibles depuis le site SYDEREP v1 (<https://www.syderep.ademe.fr/>) pour les filières les plus anciennes et sont actuellement en cours de bascule sur le site SYDEREP v2 (<https://syderepv2.ademe.fr/public/home>) pour les plus récentes.

Elles sont également disponibles, sous forme de jeux de données, sur le portail open data de l'ADEME (data.ademe.fr). Des travaux sont en cours avec la DSREP afin de définir le format de données qui sera présenté, à terme, sur le portail open data.

Le diagnostic de performance énergétique (DPE)

Dans la mise en œuvre du protocole de Kyoto, le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) des bâtiments est issu d'une directive européenne donnant un cadre aux politiques nationales de réduction des consommations d'énergie des bâtiments.

Depuis la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments entrée en vigueur en janvier 2003, les États membres doivent veiller à ce que, « *lors de la construction, de la vente ou de la location d'un bâtiment, un tel diagnostic soit communiqué au propriétaire, ou par le propriétaire à l'acheteur ou au locataire potentiel. Il doit également être affiché dans les bâtiments publics ou accueillant du public d'une surface supérieure à 500 m² et supérieure à 250 m² à partir du 1er janvier 2015 (décret n° 2013-695 du 30 juillet 2013)* ».

Le DPE a pour objectifs :

- D'informer le futur propriétaire ou locataire sur la **consommation énergétique du logement** (en kWhEP/m²/an) et le coût moyen de celle-ci. Compte tenu des méthodes de calcul disponibles, ce coût résulte soit d'une méthode standardisée de calcul de la consommation (à partir d'une méthode de calcul mise au point par les pouvoirs publics), soit de la moyenne des relevés des consommations sur trois ans. L'information donnée est une estimation à partir d'un prix moyen du kWh fourni par la DGEMP ;
- De sensibiliser le futur propriétaire ou locataire aux **conséquences de sa consommation en énergie** sur le climat de notre planète, en repérant cette consommation (en kWh/m²/an) et les émissions de CO₂ (en kg/m²/an) qui en résultent, d'une part sur une étiquette « énergie », et d'autre part sur une étiquette « climat », suivant une échelle de A (logement économe) à G (logement énergivore) ;
- De donner au futur propriétaire ou locataire **des conseils pour maîtriser sa consommation** sous forme de recommandations de gestion et de comportement, et au futur propriétaire des recommandations de travaux d'économie d'énergie ou de lutte contre l'effet de serre.

Le DPE a été reconnu comme un dispositif de première importance par le Grenelle Environnement et est placé au cœur des politiques publiques de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. De ce fait, il a été engagé par le ministère de l'Écologie un plan de fiabilisation pour l'ensemble du dispositif.

Après plusieurs mois de concertation et de réunions de travail, cette réforme a pris officiellement forme avec la publication de plusieurs textes réglementaires, et notamment l'arrêté du 13 décembre 2011, entré en vigueur le 1er février 2012, et suivants.

Les textes législatifs concernant le diagnostic de performance énergétique sont codifiés aux articles L. 134-1 à -5 du Code de la construction et de l'habitation.

Enfin, le coût d'établissement d'un DPE pour un logement est situé entre 100 et 250 euros suivant son importance.

L'ADEME et les DPE

L'article 1^{er} de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit l'obligation de transmettre les DPE, réalisés à l'occasion de la vente ou de la location d'un bâtiment ou d'un logement, à l'ADEME.

Le décret prévoit en conséquence la **création d'une application informatique pour le recueil** des diagnostics de performance énergétique. Il précise les modalités de transmission de ces diagnostics à l'agence, ainsi que les modalités qui permettent à l'État et aux collectivités territoriales d'y avoir accès.

Seuls des DPE enregistrés dans la base de données peuvent être trouvés. L'obligation de transmission est active depuis le 1er juin 2013. **Tout DPE réalisé dans un cadre obligatoire (vente, location...) doit être dans la base de données de l'observatoire.**

Les accès aux données DPE

Les données DPE sont accessibles depuis le portail de l'[Observatoire DPE](#), de manière « individuelle ». Elles sont également disponibles, dans leur complétude, sur le portail open data de l'ADEME (data.ademe.fr), sous forme de jeux de données.

Les autres bases de données de référence

Agribalyse

AGRIBALYSE® est une base de données de référence des indicateurs d'impacts environnementaux des produits agricoles produits en France et des produits alimentaires consommés en France.

Ces données ont vocation à contribuer à la transition environnementale des systèmes agricoles et alimentaires. Elles sont fondées sur la [méthode de l'Analyse du Cycle de Vie \(ACV\)](#), qui fournit des indicateurs d'impacts environnementaux des produits, incluant toutes les étapes (du champ à l'assiette) et les différents enjeux (climat, eau, air, sol...). Elles sont construites à partir d'un certains nombres d'hypothèses et selon un cadre méthodologique précis.

Ces données scientifiques nécessitent d'être adaptées en fonction de leur contexte et des utilisateurs.

Pour en savoir plus :

- <https://data.ademe.fr/datasets?topics=TQIGtxm2>
- <https://doc.agribalyse.fr/documentation/>
- <https://agribalyse.ademe.fr/app>

Base Carbone

La Base Carbone® est une base de données publique de facteurs d'émissions, nécessaires à la réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et plus généralement tout exercice de comptabilité carbone.

Elle est la base de données de référence de l'article 75 de la loi Grenelle II, relatif à l'obligation de réalisation d'un Bilan GES pour les entreprises de plus de 500 salariés, les établissements publics de plus de 250 agents et les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Administrée par l'ADEME, sa gouvernance est multi acteurs : 14 membres la composent tels que le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), le Réseau Action Climat (RAC), l'Association des Professionnels en Conseil Climat (APCC), etc. Son enrichissement est ouvert à tous via la possibilité de contributions externes.

Pour en savoir plus :

- [https://data.ademe.fr/datasets/base-carbone\(r\)](https://data.ademe.fr/datasets/base-carbone(r))
- <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/presentation/siGras/0>

Carlabelling

L'usage de la voiture personnel présente des enjeux environnementaux majeurs en termes de changement climatique, de pollution atmosphérique et de nuisances sonores. Pour y répondre, l'ADEME a mis en ligne le site [Car Labelling](#) qui communique des informations environnementales sur les véhicules particuliers commercialisés en France

Pour en savoir plus :

- <https://data.ademe.fr/datasets/ademe-car-labelling>

Énergie et patrimoine communal ?

L'étude quinquennale « [Dépenses énergétiques des collectivités locales](#) » porte sur les consommations, les émissions de CO2 et les dépenses énergétiques des communes, et de leurs Groupements à Fiscalité Propre pour leur patrimoine.

Cette étude, réalisée en partenariat avec la Caisse des Dépôts, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) et le réseau des CEP (Conseillers en Énergie Partagés), a pour principaux objectifs de connaître les consommations et les dépenses d'énergie en 2017, et les émissions de CO2 associées, et d'apprécier l'évolution des consommations du patrimoine de ces collectivités locales en 5 ans (2012-2017).

L'enquête a été conduite en France métropolitaine et dans les DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte) auprès :

- Des communes de métropole de plus de 500 habitants, exclusion faite de Paris, Lyon et Marseille, toutes les communes des DOM,
- Des groupements de communes à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomération, métropoles, communautés de communes), ayant au moins une commune de plus de 500 habitants.
- Des structures intercommunales ou syndicats mixtes payant en propre les factures de service d'eau et d'assainissement ou de traitement des déchets,
- Des syndicats d'énergie ayant en charge directe le paiement de l'éclairage public.

Les dépenses et consommations concernent :

- Les bâtiments,
- Le carburant des véhicules,
- L'éclairage public.

Ces dépenses sont différenciées par type d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois, réseau de chaleur, autres ENR ...)

Pour en savoir plus :

- <https://data.ademe.fr/datasets/epc-1-description>

Les baromètres

Baromètre Représentations sociales du changement climatique

Depuis 2000, l'ADEME a initié un baromètre sur les **représentations sociales du changement climatique**. Cette enquête permet de dresser un tableau et de mesurer les évolutions de la place de l'environnement dans les préoccupations des Français, les représentations des causes et conséquences du changement climatique, l'opinion sur les solutions et mesures de politiques publiques ainsi que l'engagement individuel. Vous trouverez ici la base de données des 22 vagues de ce baromètre de l'année 2000 à l'année 2021.

L'échantillon était composé d'environ 1000 répondants jusqu'à la 14^{ème} vague puis de 1500 répondants environ pour les années suivantes. La base des 23 vagues compte donc un effectif total de 26 293 répondants.

L'enquête est administrée par sondage chaque année auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgé de 15 ans et plus selon la méthode des quotas (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, catégorie d'agglomération et de région de résidence). Des origines jusqu'à l'année 2013 le mode de passation du questionnaire a été le téléphone. L'évolution généralisée des techniques d'enquête vers des enquêtes dites « en ligne » (c'est à dire constituées de panels d'internautes) a été décidée en 2013 suite à une expérimentation au cours de laquelle le même questionnaire a été administré pour comparaison d'un côté par une enquête téléphonique de l'autre par une enquête « en ligne ». Depuis l'année 2014 le mode « en ligne » a été définitivement choisi.

Pour en savoir plus :

- <https://data.ademe.fr/datasets/barometre-representations-sociales-du-changement-climatique>

Marchés et emplois concourant à la transition énergétique

Depuis 2008, l'ADEME dresse régulièrement un état des lieux des marchés et des emplois associés aux principales filières concourant en France à la transition énergétique et écologique (transports, bâtiment résidentiel et énergies renouvelables). La nouvelle édition, composée d'une synthèse générale et de trois rapports sectoriels présente les principaux résultats de l'étude sur la période 2006-2016, ainsi que les estimations provisoires pour 2017.

L'étude montre que depuis une décennie, les marchés concourant à la transition énergétique et écologique sont globalement en progression. Les objectifs ambitieux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et ses mesures d'accompagnement commencent à produire leurs effets sur le développement de plusieurs filières.

Une actualisation est en cours de finalisation.

Pour en savoir plus :

- [https://data.ademe.fr/datasets/marches-et-emploi-de-l'efficacite-energetique-et-des-enr-batiment-\(2019\)](https://data.ademe.fr/datasets/marches-et-emploi-de-l'efficacite-energetique-et-des-enr-batiment-(2019))

L'observation

Basée sur le maillage de ses directions régionales, l'ADEME développe historiquement un processus d'observation. L'observation ne se limite pas à la création, alimentation et gestion de bases de données. Pour être complète, la notion d'observation doit inclure deux idées concernant la production de données et d'indicateurs :

- L'observation se caractérise par une pérennité et une certaine régularité dans le temps des productions d'indicateurs et autres livrables issus du traitement des données collectées,
- et s'inscrit dans une gouvernance partenariale dont la qualité d'animation est à la fois une condition nécessaire et le résultat de la qualité des productions statistiques du dispositif d'observation.

Le rôle de l'ADEME est le plus souvent central dans cette gouvernance quelles que soient ses modalités d'implication dans le fonctionnement opérationnel de ce dispositif.

Les données ADEME et la statistique publique

Depuis l'ouverture de data.ademe.fr en 2018, la volonté de l'ADEME est d'exposer des données d'un bon niveau de qualité.

Après les premiers contacts avec le CNIS, un travail de recensement a été mené afin d'identifier les jeux de données pouvant faire l'objet d'une qualification de « **statistiques d'intérêt général** ».

L'ASP ciblant des « *informations produites régulièrement, avec une certaine périodicité, qui sont diffusées dans des lignes de publications statistiques et d'études identifiées et documentées comme telles [...]* », nous avons réduit la liste des jeux de données candidats d'une cinquantaine à une vingtaine, sur les périmètres des données liées à **SINOE**, des données des **filières REP** et à **quelques baromètres** et fait parvenir au CNIS les séries de données que nous produisons et qui répondent aux critères attendus

Les données présentées aujourd'hui

Après échange avec les équipes métier concernées de l'ADEME, nous nous sommes arrêtés sur la mise à disposition, dans un premier temps, de données issues de SINOE :

- [Quantité de DMA collectés avec gravats par habitant](#) (SINOE01)
- [Quantité de DMA collectés hors gravats par habitant](#) (SINOE02)
- [Quantité de DMA collectés par type de déchets](#) (SINOE03)
- [Destination des DMA collectés](#) (SINOE04)
- [Répartition des tonnages de DMA](#) (SINOE05)
- [Quantité d'OMA collectées](#) (SINOE07)
- [Destination des OMA collectés](#) (SINOE08)
- [Chiffres clés des déchèteries avec gravats](#) (SINOE12)
- [Chiffres clés déchèteries hors gravats](#) (SINOE13)
- [Répartition des déchets collectés en déchèterie](#) (SINOE14)
- [Destination des déchets collectés en déchèterie](#) (SINOE15)
- [Nombre d'installations de traitement et tonnages entrants](#) (SINOE18)
- [Répartition des déchets entrants par type d'installations](#) (SINOE19)
- [Origine des déchets entrants par type d'installations](#) (SINOE20)
- [Répartition des déchets sortants par type d'installations](#) (SINOE21)

Ces données ont fait l'objet de la production d'une fiche de métadonnées ([voir annexe](#)) et de la production de jeux de données associés, disponibles sur data.ademe.fr.

Les données à venir

La gestion des filières REP est en pleine évolution. La loi AGEC met en place 23 filières là où elles n'étaient que 9 précédemment. L'ADEME, opérateur de ce dispositif pour le compte de l'État accompagne actuellement la structuration des filières. C'est pourquoi, il n'est pas possible à date de définir quels jeux de données pourront être proposés à la labellisation, mais l'équipe métier concernée a positionné ces travaux dans sa feuille « data ».

Dans le cadre de ses missions, **l'ADEME réalise des études qui produisent de la donnée.** Certains jeux de données issus de ces études, comme des baromètres, pourraient être identifiés comme séries statistiques et entrer dans la liste des jeux de données labellisés.

Annexes

Livret de métadonnées

Identité de l'organisme

Fiche d'identité de l'organisme	
Nom, statut et missions	ADEME, agence de la transition écologique, EPIC Opérateur national de la transition écologique
Service responsable des statistiques publiques au sein de l'organisme	Secrétariat Général
Coordonnées des contacts	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts statistique publique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Laurent MORICE, administrateur général des données (laurent.morice@ademe.fr) ○ Yannick PAPAIX, coordinateur activités d'observation et de la gestion des connaissances (yannick.papaix@ademr.fr) • SINOE <ul style="list-style-type: none"> ○ Odile POULAIN, ingénieure au service Coordination Évaluation Valorisation (odile.poulain@ademe.fr)
Organigramme	https://www.ademe.fr/wp-content/uploads/2022/04/organigramme-ademe-avril-2022.pdf
Détermination des orientations en matière de statistique	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il une charte encadrant la production statistique, ou un comité scientifique intervenant dans la validation ou les orientations statistiques ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Non • Organisation d'une concertation régulière avec les utilisateurs pour prendre en compte leurs besoins ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans la cadre de la gouvernance de la donnée en cours de mise en œuvre • Programme de travail annuel diffusé au sein du Cnis ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas par le passé • Participation aux commissions du Cnis ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Non
Relations avec le Service statistique public SSP : Services statistiques ministériels (SSM) + Insee	<p>Collaboration et concertation régulière avec le SSP ? Si oui, lesquelles ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur certaines bases de données d'intérêt pour le SDES oui au niveau national • Dans le cadre des observatoires régionaux air-énergie-climat, oui, entre direction régionale ADEME et DREAL
Diffusion des produits statistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Supports spécialisés pour la diffusion des statistiques ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Oui sur certains sujets, par exemple Déchets, économie circulaire, par des chiffres-clés • Modalités de la politique éditoriale ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de politique éditoriale globale sur la donnée à ce stade • Diffusion d'un calendrier indicatif de publications ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Non

Fiches Documentation statistique

Quantité de DMA collectés avec gravats par habitant – SINOE01	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années impaires à partir de 2009, la quantité de DMA collectés avec gravats, par département et par habitant.
Unités élémentaires	Unité : tonne (t). À partir des données recueillies à l'échelle de chaque collectivité (EPCI) compétente, les tonnages collectés sont ventilés au niveau de chaque commune avant agrégation par département. Population INSEE du département lors de l'année d'enquête Unité : kg/hab/an. Quantité de déchets collectés par habitant, sur la base de la population du territoire considéré.
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	Les DMA comprennent les OMR (ordures ménagères résiduelles), les collectes séparées et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non-ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).
Univers	SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions. Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2009
Antériorité	2009
Texte réglementaire conventionnel encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS

Processus de recueil des données	<p>L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués.</p> <p>L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.</p> <p>Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.</p>
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	Référentiels INSEE : populations, communes, EPCI, départements, régions, ... lors de l'année d'enquête
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Quantité de DMA collectés hors gravats par habitant – SINOE02	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années impaires à partir de 2009, la quantité de DMA collectés hors gravats, par département et par habitant.
Unités élémentaires	Unité : tonne (t). À partir des données recueillies à l'échelle de chaque collectivité (EPCI) compétente, les tonnages collectés sont ventilés au niveau de chaque commune avant agrégation par département. Population INSEE du département lors de l'année d'enquête Unité : kg/hab/an. Quantité de déchets collectés par habitant, sur la base de la population du territoire considéré.
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	Les DMA comprennent les OMR (ordures ménagères résiduelles), les collectes séparées et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non-ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).
Univers	SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions. Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2009
Antériorité	2009
Texte réglementaire conventionnel encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués.

	<p>L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.</p> <p>Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.</p>
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	Référentiels INSEE : populations, communes, EPCI, départements, régions, ... lors de l'année d'enquête
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Quantité de DMA collectés par type de déchets – SINOE03	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années impaires depuis 2009, les tonnages des déchets collectés par département et par type de déchets.
Unités élémentaires	Unité : tonne (t). Agrégation des tonnages collectés par regroupement de déchets. A partir des données recueillies à l'échelle de chaque collectivité (EPCI) compétente, les tonnages collectés sont ventilés au niveau de chaque commune avant agrégation par département.
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr/datasets/sinoe-(r)-tonnage-dma-par-type-de-dechet • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	Les DMA comprennent les OMR (ordures ménagères résiduelles), les collectes séparées et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non-ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité). https://data.ademe.fr/datasets/sinoe-(r)-tonnage-dma-par-type-de-dechet , picto « description des champs »
Univers	SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions. Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2009
Antériorité	2009
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués.

	<p>L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.</p> <p>Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.</p>
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	<p>Référentiels INSEE : populations, communes, EPCI, départements, régions, ... lors de l'année d'enquête</p> <p>Référentiel(s) ADEME : Nomenclature Regroupement de déchets (SINOE42)</p>
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Destination des DMA collectés – SINOE04	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années impaires depuis 2009, les tonnages des déchets DMA collectés par département, par regroupement de déchets et type de traitement.
Unités élémentaires	Unité : tonne (t). Agrégation des tonnages collectés par regroupement de déchets et type de traitement.
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	Les DMA comprennent les OMR (ordures ménagères résiduelles), les collectes séparées et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non-ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).
Univers	<p>SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions.</p> <p>Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.</p>
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2009 à 2017
Antériorité	2009
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	<p>L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués.</p> <p>L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.</p>

	Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	Référentiels INSEE : populations, communes, EPCI, départements, régions, ... lors de l'année d'enquête Référentiels ADEME : Nomenclatures Regroupement de déchets (SINOE42) et Regroupement de services (SINOE40)
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Répartition des tonnages de DMA – SINOE05	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années impaires depuis 2009, les tonnages des déchets DMA collectés par département et par type de collecte (OMR, collecte séparée, collecte en déchèterie)
Unités élémentaires	Unité : tonne (t). Les tonnages des collectes DMA = Agrégation des tonnages par type
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	<p>Les DMA comprennent les OMR (ordures ménagères résiduelles), les collectes séparées et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non-ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).</p> <p>A partir des données recueillies à l'échelle de chaque collectivité (EPCI) compétente, les tonnages collectés sont ventilés au niveau de chaque commune avant agrégation par département.</p>
Univers	<p>SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions.</p> <p>Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.</p>
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2009
Antériorité	2009
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	<p>L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués.</p> <p>L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans</p>

	<p>la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.</p> <p>Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.</p>
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	<p>Référentiels INSEE : populations, communes, EPCI, départements, régions, ... lors de l'année d'enquête</p> <p>Référentiels ADEME : Liste de valeurs Type de collecte.</p>
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Quantité d'OMA collectées – SINOE07	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années impaires à partir de 2009, les tonnages d'OMA collectés par département avec les performances de collecte.
Unités élémentaires	Unité : tonne (t). Les tonnages des collectes OMR ou sélectives. A partir des données recueillies à l'échelle de chaque collectivité (EPCI) compétente, les tonnages collectés sont ventilés au niveau de chaque commune avant agrégation par département. Population INSEE du département pour l'année considérée Le ratio en kg par habitant = Quantité de déchets collectés par habitant, sur la base de la population du territoire considéré
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	Les OMA comprennent les OMR (ordures ménagères résiduelles) et les collectes séparées des ménages et des non-ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).
Univers	SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions. Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2009
Antériorité	2009
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués.

	<p>L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.</p> <p>Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.</p>
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	<p>Référentiels INSEE : populations, communes, EPCI, départements, régions, ... lors de l'année d'enquête</p> <p>Référentiel(s) ADEME : Nomenclatures Regroupement de déchets (SINOE42).</p>
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Destination des OMA collectés – SINOE08	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années impaires à partir de 2009, les tonnages des déchets collectés par département, par regroupement de déchets et par type de traitement.
Unités élémentaires	Unité : tonne (t). Agrégation des tonnages par regroupement de déchets collectés et par type de traitement.
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	<p>Les OMA comprennent les OMR (ordures ménagères résiduelles) et les collectes séparées des ménages et des non-ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité)</p> <p>A partir des données recueillies à l'échelle de chaque collectivité (EPCI) compétente, les tonnages collectés sont ventilés au niveau de chaque commune avant agrégation par département.</p>
Univers	<p>SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions.</p> <p>Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.</p>
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2009
Antériorité	2009
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	<p>L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués.</p> <p>L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans</p>

	<p>la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.</p> <p>Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.</p>
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	<p>Référentiels INSEE : populations, communes, EPCI, départements, régions, ... lors de l'année d'enquête</p> <p>Référentiel(s) ADEME : Nomenclature(s) Regroupement de déchets (SINOE42) et Regroupement de services (SINOE40).</p>
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Chiffres clés des déchèteries avec gravats – SINOE12	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années impaires depuis 2009, diverses données sur le nombre de déchèteries, les populations desservies, les tonnages de déchets collectés, les ratios de collecte par département.
Unités élémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de déchèteries • Nombre de déchèteries admettant les déchets des professionnels • Nombre total de communes desservies • Nombre moyen de communes desservies par déchèterie = Nombre total de communes desservies / Nombre de déchèteries • Nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie = Population totale desservie / Nombre de déchèteries • Taux de couverture de la population (%) = Population totale desservie x 100 / Population totale du département • Fréquentation totale (nombre de visites) • Fréquentation par habitant desservi = Nombre de visite totale / Population desservie • Apport moyen par visite (kg) • Tonnage total collecté avec les gravats = Agrégation de l'ensemble des tonnages de déchets dangereux, de matériaux recyclables, de déchets verts, d'encombrants, de déblais et gravats, de DEEE et d'autres déchets. • Population totale desservie • Ratio de collecte (kg/hab desservi/an) = Tonnage total de déchets collectés x 1000 / Population totale desservie • Performance de collecte (kg/hab/an) = Tonnage total de déchets collectés x 1000 / Population du département
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	Les déchets collectés en déchèterie comprennent les déchets dangereux, les matériaux recyclables, les déchets verts, les encombrants, les déblais et gravats, les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et autres déchets.
Univers	SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation

	(flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions. Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2009
Antériorité	2009
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués. L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations. Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	Référentiels INSEE : populations, communes, EPCI, départements, régions, ... lors de l'année d'enquête
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Chiffres clés déchèteries hors gravats – SINOE13	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années impaires à partir de 2009, diverses données sur le nombre de déchèteries, les populations desservies, les tonnages de déchets collectés hors déblais / gravats, les fréquentations et des indicateurs calculés : taux, ratios de collecte par département.
Unités élémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de déchèteries • Nombre de déchèteries admettant les déchets des professionnels • Nombre total de communes desservies • Nombre moyen de communes desservies par déchèterie = Nombre total de communes desservies / Nombre de déchèteries • Nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie = Population totale desservie / Nombre de déchèteries • Taux de couverture de la population (%) = Population totale desservie x 100 / Population totale du département • Fréquentation totale (nombre de visites) • Fréquentation par habitant desservi = Nombre de visite totale / Population desservie • Apport moyen par visite (kg) • Tonnage total collecté avec les gravats Agrégation de l'ensemble des tonnages de déchets dangereux, de matériaux recyclables, de déchets verts, d'encombrants, hors déblais et gravats, de DEEE et d'autres déchets. • Population totale desservie • Ratio de collecte (kg/hab desservi/an) = Tonnage total de déchets collectés x 1000 / Population totale desservie • Performance de collecte (kg/hab/an) = Tonnage total de déchets collectés x 1000 / Population du département
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	Les déchets collectés en déchèterie comprennent les déchets dangereux, les matériaux recyclables, les déchets verts, les encombrants, les déblais et gravats, les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et autres déchets.
Univers	SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation

	(flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions. Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2009
Antériorité	2009
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués. L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations. Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	Référentiels INSEE : populations, communes, EPCI, départements, régions, ... lors de l'année d'enquête
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Répartition des déchets collectés en déchèterie - SINOE14	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années impaires depuis 2009, les tonnages de déchets collectés par département et par type de déchets.
Unités élémentaires	Unité : tonne (t). Le tonnage total collecté avec les gravats par les déchèteries situées sur le territoire considéré.
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	Les déchets collectés en déchèterie comprennent les déchets dangereux, les matériaux recyclables, les déchets verts, les encombrants, les déblais et gravats, les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et autres déchets.
Univers	<p>SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions.</p> <p>Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.</p>
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2009
Antériorité	2009
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	<p>L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués.</p> <p>L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.</p>

	Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	Référentiels INSEE : populations, communes, EPCI, départements, régions, ... lors de l'année d'enquête Référentiel(s) ADEME : Nomenclature Regroupement de déchets (SINOE42)
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Destination des déchets collectés en déchèterie – SINOE15	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années impaires à partir de 2009, les tonnages des déchets collectés en déchèterie par département, par regroupement de déchets et par type de traitement.
Unités élémentaires	Unité : tonne (t). Le tonnage total de déchets collectés par les déchèteries situées sur le territoire considéré par regroupement de déchets et par type de traitement.
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	
Univers	<p>SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions.</p> <p>Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.</p>
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2009
Antériorité	2009
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	<p>L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués.</p> <p>L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.</p> <p>Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents</p>

	administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	Référentiels INSEE : populations, communes, EPCI, départements, régions, ... lors de l'année d'enquête Référentiels ADEME : Nomenclatures Regroupement de déchets (SINOE42) et Regroupement de services (SINOE40)
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Nombre d'installations de traitement et tonnages entrants – SINOE18	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années paires à partir de 2018, le nombre d'installations par mode de traitement et le tonnage total de déchets entrants à l'échelle nationale. Données redressées par l'ADEME.
Unités élémentaires	Nombre total d'installations de traitement Tonnage entrant par installation = Tonnage total des déchets entrant dans les unités de traitement du territoire considéré à partir des données recueillies à l'échelle de chaque installation et agrégées à l'échelle nationale.
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	
Univers	SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions. Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2010
Antériorité	2018
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués. L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans

	<p>la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.</p> <p>Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.</p>
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	Référentiel(s) ADEME : Nomenclature Services (SINOE39)
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Répartition des déchets entrants par type d'installations - SINOE19	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient, pour les années paires à partir de 2018, les tonnages des déchets entrants dans par type d'installation et par type de déchets à l'échelle nationale. Données redressées par l'ADEME.
Unités élémentaires	Unité : tonne (t). Tonnage entrant = Agrégation des tonnages entrants dans les unités de traitement par regroupement de type de traitement et de type de déchets. A partir des données recueillies à l'échelle de chaque installation et agrégées à l'échelle nationale.
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	<p>Tonnage de déchets qui entrent dans les unités de traitement du territoire considéré décliné par mode de traitement et par type de déchets</p> <p>Par mode de traitement : tri - compostage - méthanisation - valorisation énergétique - incinération - stockage</p> <p>Par type de déchets : ordures ménagères résiduelles - déchets banals en mélange - matériaux recyclables - déchets organiques - résidus de traitement - mâchefers - équipements hors d'usage - boues - déblais et gravats - déchets dangereux - autres déchets</p>
Univers	<p>SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions.</p> <p>Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.</p>
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2010
Antériorité	2010
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS

Processus de recueil des données	<p>L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués.</p> <p>L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.</p> <p>Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.</p>
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	Référentiel(s) ADEME : Nomenclature(s) Regroupement de déchets (SINOE42) et Services (SINOE39)
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Origine des déchets entrants par type d'installations – SINOE20	
Objectifs poursuivis	Le jeu de données contient pour les années paires à partir de 2018, le tonnage des déchets entrant dans les unités de traitement comptabilisé selon leur provenance (ménagère, municipale, entreprise ou traitement des déchets). Données redressées par l'ADEME.
Unités élémentaires	Unité : tonne (t). Tonnage déchets toute origine = Tonnages total des déchets entrants dans les installations. A partir des données recueillies à l'échelle de chaque installation et agrégées à l'échelle nationale
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	Tonnage de déchets qui entrent dans les unités de traitement du territoire considéré décliné par origine : déchets ménagers - déchets municipaux - déchets des entreprises - déchets issus de l'élimination des déchets
Univers	SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions. Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2010
Antériorité	2010
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués. L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexacitudes des carences dans

	<p>la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.</p> <p>Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.</p>
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	Référentiel(s) ADEME : Nomenclature(s) Origines et destinations (SINOE46) et Services (SINOE39)
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr

Répartition des déchets sortants par type d'installations – SINOE21	
Objectifs poursuivis	Proposer aux publics les données de répartition des flux sortants par type d'installation de traitement et par type de déchet., sous forme de séries chronologiques biennales depuis 2018. Données redressées par l'ADEME.
Unités élémentaires	Unité : tonne (t). Tonnage sortant = Agrégation des tonnages sortants des unités de traitement par regroupement de type de traitement et de type de déchets. A partir des données recueillies à l'échelle de chaque installation et agrégées à l'échelle nationale.
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Portail open data de l'ADEME : https://data.ademe.fr • Requêteur du système d'information : https://www.sinoe.org/ • Librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/
Principaux concepts et définition	Tonnage de déchets qui sortent des unités de traitement du territoire considéré décliné par mode de traitement et par type de déchets
Univers	SINOE® déchets a pour mission d'accompagner les Collectivités, les Ministères, les Observatoires locaux, l'ADEME et les Bureaux d'études dans le choix et le suivi des politiques publiques de gestion des déchets. SINOE® Déchets est le Système Informatique fédérateur des données d'observation (flux et coûts de gestion) à toutes les échelles territoriales. Il offre les moyens de se comparer dans le temps, aux autres, pour savoir, comprendre et identifier les meilleurs leviers d'actions. Les données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets.
Champs géographique	France – Métropole et DOM
Période de référence	Données biennales à partir de 2010
Antériorité	2010
Texte réglementaire conventionnels encadrant la production de la statistique	Conditions générales de collecte de données de la base de données SINOE® DECHETS
Processus de recueil des données	L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux collectivités territoriales et aux exploitants privés des questionnaires d'enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'organismes délégués. L'ADEME s'efforce de fournir via SINOE® Déchets des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes des carences dans la mise à jour ou de tout autres manquements qu'ils soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.

	Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux organismes délégués (Conseils régionaux, Observatoires, Bureaux d'étude) à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.
Méthodologie de traitements	À partir des données de références et des données d'enquêtes, les services en charge des données SINOE effectuent des traitements de contrôle, de redressements et de calculs d'indicateurs.
Nomenclatures utilisées	Référentiel(s) ADEME : Nomenclature(s) Regroupement de déchets (SINOE42) et Services (SINOE39)
Conseils d'utilisation pour les utilisateurs / accompagnement de la diffusion	Consulter le site www.sinoe.org à la rubrique « Tout savoir » : https://www.sinoe.org/toutsavoir
Diffusion des micro-données	En dehors des données proposées en open data, le service en charge de SINOE peut répondre à des sollicitations spécifiques via son service d'assistance admin.sinoe@ademe.fr